

Le Capellois

BULLETIN MUNICIPAL N°9

Sculptures de Marko Kaestner, capélois, tailleur de pierre et artiste

L'élément feu :

Des flammes de feu en forme de tribal, un tunnel de lumière et au-dessus, le soleil.

Sur l'arrière, à la sortie du tunnel, le symbole du feu.

Il est prévu, à l'intérieur de ce tunnel un vitrail avec des couleurs chaudes afin de permettre au soleil qui le traverse de projeter le feu au sol ou sur un mur à l'arrière de la sculpture.

Deux des quatre éléments : L'eau et le feu

Sculptures de deux mètres de hauteur

L'élément eau :

Les gouttes d'eau sont incrustées en partie dans la pierre et fixées avec une colle spéciale qui a la propriété de charger la lumière du jour afin de la faire rayonner la nuit - des gouttes d'eau comme des petites lumières dans l'obscurité. Le projet est de fixer dans la traverse des spirales transparentes bleues, turquoise, spirales que le vent pourra rendre mobiles et ainsi donner l'impression de l'eau qui coule.



Le mot du maire

Article III Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

« Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément »...

Chères Capéloises, chers Capélois,

Alors que les élections nationales législatives s'achèvent, notre charmant village prépare son repas annuel prévu le samedi 20 Juillet place de la Galinié. Cette année, le thème fera référence à un certain village gaulois bien connu. En effet, à l'instar des célèbres aventures de ces personnages de bandes dessinées, notre petite communauté souhaite toujours faire preuve de solidarité et de dynamisme face aux défis qui se présentent.

Les élections sont toujours un moment important dans la vie d'une nation. Elles représentent une occasion pour chaque citoyen de s'exprimer et de participer activement à la construction de notre avenir commun. À Lacapelle-Ségalar, nous avons toujours pris à cœur notre rôle dans ce grand processus démocratique, et je suis fier de voir combien vous êtes impliqués et déterminés à faire entendre vos voix.

Ce parallèle avec le village d'Astérix ne s'arrête pas là. Comme eux, nous faisons face à des défis, et nous y répondons avec inventivité et esprit communautaire. Vous découvrirez dans ce bulletin municipal un point sur nos initiatives et investissements en vue d'améliorer notre qualité de vie.

Le thème de notre repas communal sera une occasion unique de célébrer notre cohésion et notre joie de vivre ensemble, tout en rendant hommage à ces personnages emblématiques qui incarnent si bien l'esprit de résistance et de convivialité. Préparez-vous à des festivités gauloises inoubliables, avec des animations, des jeux et bien sûr, un grand festin digne des banquets de nos ancêtres !

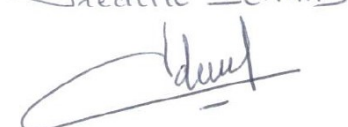
Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées dans l'organisation de cet événement, ainsi que toutes celles et ceux qui, chaque jour, contribuent à faire de Lacapelle-Ségalar un village où il fait bon vivre. Votre dévouement et votre enthousiasme sont notre véritable potion magique.

Continuons à avancer ensemble, avec cette même énergie et cette même solidarité qui nous caractérisent. Comme le dirait notre ami Obélix, "ils sont fous ces Romains !" Eh bien, nous aussi, nous avons notre part de folie, mais c'est celle qui nous pousse à nous dépasser, à être créatifs et à rester unis.

En attendant de nous retrouver pour ce moment de partage et de joie, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Bien à vous,

Maire de Lacapelle-Ségalar

Frédéric ICHARD


Au Conseil Municipal

Compte Administratif 2023 :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		98 639,68		115 431,43
Opérations 2023	78 569,84	23 198,32	76 565,27	132 094,33
Total	78 569,84	121 838,00	76 565,27	247 525,76
Résultat		43 268,16		170 960,49

Nos résultats restent significativement positifs et nous permettent d'assurer nos projets d'investissements.

Budget 2024:

Fonctionnement				Investissement			
	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes
Charges de gestion courante	88 666,73	Résultat de fonctionnement	170 960,49	Financières	8 242,70	Solde d'exécution	43 268,16
Charges du personnel	24 500,00	Reversement sur recettes	30 208,00	Immobilisations incorporelles	32 808,00	Virement de la section fonctionnement	116 113,20
Atténuations de produits	8 337,00	Subventions d'exploitation	41 894,00	Travaux bâtiments publics	11 000,00		
Dotations amortissements	21 331,15	Autres produits de gestion courante	16 000,00	Cœur de Village	449 030,33	Cœur de village	385 390,65
Virement à la section inv	116 113,20	Produits exceptionnels	21 331,15	Subventions équipements versées	44 190,98	FCTVA	500,00
Autres charges de gestion courante	20 504,42	Vente pro. Fabr., prest. Serv.	531,52				
Charges financières	1 472,66			Op d'ordre	21 331,15	Op d'ordre	21 905,15
TOTAL	280 925,16		280 925,16		566 603,16		566 603,16

Les taux d'imposition des taxes directes locales communales restent inchangés :

Taxe foncière bâti (depuis 2021 taux dép 29,91 %+ taux communal 3,08%)	:	32,99 %
Taxe foncière non bâti	:	23,55 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	:	9,15 %

Voirie :

Cette année, les chemins de l'impasse du Bosquet, de la Garrigue seront reprofilés, la réfection du parking de la mairie est également prévue. L'entreprise Spie Batignolles Malet a été choisie pour faire les travaux. L'entreprise « Colas » a été choisie la remise en état de la route au Hameau de la Gacharié après les travaux d'enfouissement des lignes. L'entreprise Vergnes, comme chaque année, sera chargée du fauchage des routes communales à raison de deux passages, un en mai et un prévu fin juin début juillet.

État civil

Décès : De Philippe Borloz, le compagnon de Marylène, le 14 juin.

Mariage : de Karine Martigny et Teddy Belrose, le 18 mai.

PLUi :

La phase de concertation est terminée. La phase administrative du projet va être lancée. Après avis de l'État et des personnes publiques associées, une enquête publique va s'ouvrir. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des modalités de mise en place de cette enquête.

Il vous est toujours possible de venir consulter les documents en mairie.

Travaux

Travaux à la salle communale :

Le conseil municipal souhaiterait donner un coup de fraîcheur à la salle communale. Un grand nettoyage et un coup de peinture sont à prévoir. Pour cela, nous souhaiterions organiser une journée conviviale, et demandons votre participation. La date n'est pas encore définie, nous pourrions la prévoir en fonction des disponibilités de chacun.

Travaux d'enfouissement des réseaux à La Gacharié :

Des travaux d'enfouissement des réseaux ont été réalisés cet hiver dans le hameau de La Gacharié. Ces travaux ont été rendus difficiles par les conditions météorologiques. La réfection de la voirie est prévue prochainement.

Il reste encore à enlever les poteaux devenus inutiles.



← **Avant**

Un ciel zébré de fils électriques et téléphoniques, les poteaux....

Après →

Un ciel pur retrouvé... et imaginons sans les poteaux (ils vont disparaître) et la voirie restaurée, le hameau de la Gacharié sera un lieu privilégié, sans signes ostentatoires de la technologie qui défiguraient le paysage



Ombrière à La Galinié

Les panneaux solaires sont installés, reste à couler la dalle de béton et installer les bornes électriques.

Projet « Cœur de village » : Premier coup de pelle !

Le début des travaux à la Galinié: la démolition du cabanon en parpaings. Les travaux attaqueront sérieusement en septembre... c'est parti !



Portrait d'un « enfant du pays »

Alain Ichard



Alain est né à Lacapelle le 12 mai 1954 de Olga et André et a passé son enfance à la ferme familiale maternelle avec les grands-parents et parents. L'école primaire très proche a été son école jusqu'à l'âge de huit ans, une classe d'une trentaine d'élèves avec pour institutrice Huguette Narbonne.

Malheureusement, suite à de nombreuses otites, Alain est devenu malentendant, et quelques signes de dyslexie ont fait qu'il a été envoyé en pension dans une école à Réquista de 8 à 14 ans.



Alain, Marie-Claire avec leur grand'mère



Alain et sa soeur Marie-Claire

À Lacapelle, à la sortie de l'école, après le goûter et les devoirs, il fallait aider à la ferme. Il fallait garder les vaches, mais aussi les cochons ; c'est Alain qui sortait les truies, une trentaine et les conduisait dans le champ derrière le jardin de Simone Rivière ; une grande responsabilité de les garder car à l'époque il n'y avait pas de clôture, mais bon c'étaient des cochons heureux. Il a appris pendant toute son enfance beaucoup de son grand-père; celui-lui ci lui a fait découvrir la nature, sa faune et sa flore, le nom des plantes, le chant des oiseaux.....ne pas craindre les serpents (il arrivait qu'une couleuvre suce le lait au pis de la vache)..... faire des sifflets avec le châtaigner au moment de la montée de la sève afin de pouvoir faire glisser l'écorce sur le bois pour l'enlever....

.... Semer et planter le tabac, sans produit chimique à l'époque, une astuce : la phase du courant était mise dans la terre pour faire sortir les vers. Plus tard, ces vers, une fois empoisonnés, servaient de piège pour les taupes... .Et les blagues avec les copains, les mésaventures, comme le pied qui glisse dans les toilettes... (un trou à l'époque) et la jambe se retrouve dans la m... les batailles de boules de neige qui retardaient l'arrivée à l'école. À l'époque, l'hiver, il neigeait, un bonheur pour les enfants..... une bien belle enfance « connectée...à la nature » et Alain en parle avec tout le bonheur de ce vécu.

Alain a connu un peu la vie avant la mécanisation, l'achat du premier tracteur en 1956....

. Pour lui, cela apportait, dans son souvenir d'enfant, avant tout du stress, le tracteur coûtait cher et la vie ne semblait pas mieux après. Les jours de marché à Laguépie, le grand-père chargeait la calèche avec les lapins pour les vendre. Plus tard, ce sera le tracteur et la remorque qui amèneront les veaux et les cochons . Le bus Toulouse Montauban s'arrêtait à Laguépie, le toit chargé, débordant de paniers, cages de volailles et de lapins...



Le premier tracteur

La foire de Laguépie était très florissante à l'époque.

Une vie rythmée par l'école et le jeudi le catéchisme avec les enfants de Bournazel...

Le passage de l'épicier qu'il attendait avec impatience pour avoir le cadeau contenu dans le paquet de Bonux ! Des saltimbanques, rempailleurs, rémouleurs, chaudronniers, acheteurs de peaux de lapin et de taupes, passaient régulièrement dans le village. Plus tard, c'étaient les dimanches d'hiver, les répétitions d'une petite troupe de théâtre et deux représentations avaient lieu au printemps au foyer ; les sous recueillis servaient à partir en voyage, voyage organisé une fois par an par Mr Gauthier, maire de St-Martin. Mr Gauthier trouvait les subventions nécessaires pour organiser ces voyages pour les jeunes (Destinations : Allemagne, Yougoslavie, Espagne, Belgique, Italie...). Alain aidait à la culture des cornichons, surtout le ramassage et ainsi gagnait quelques sous, comme argent de poche pour partir...).

A 14 ans, il rentre en apprentissage dans une école agricole, puis passe sa maîtrise en élevage avec stages dans une ferme école avant le service. Cette approche pratique de l'élevage lui révéla sa voix : il voulut être éleveur.

Il pratiqua seul pendant deux ans, puis en société avec ses parents, ensuite avec Brigitte, son épouse.

À la retraite, Alain est encore très actif ; il aide son gendre David et sa fille Laetitia aux « Folies fermières » qui a maintenant une grande notoriété David, pour sauver le dernier élevage de son village, a eu l'idée de cette

ferme auberge, la première en France. Dans l'assiette, que des produits de la ferme et des producteurs locaux. Au plaisir de l'assiette, se mêle celui de la scène cabaret. Une réussite !!

LA FERME EN FOLIE



Alain en folie à la cuisine



Et aussi une boutique, un marché, un petit train pour visiter les lieux et les animaux
Et la confiture de lait ? Vous connaissez ? Vous la découvrirez, confiture faite et mise en pots par Alain.
Un délice !

Par Maurice Diéval

François Parayré, meunier, exploite un moulin sur le ruisseau d'Aymer, à Boscaud. C'est le seul sur la commune, dont l'utilité est reconnue par des actes authentiques datant du XVIème siècle. A la Révolution ce moulin avait été déclaré de grande utilité pour les habitants. Il existe toujours aujourd'hui, restauré et est la propriété de M. Claude Marty.

La nature du conflit: le partage de l'eau

François Parayré adresse une pétition le 2 juin 1871 au maire de Lapparouquial, qui la transmet au préfet: Le sieur François Parayré, meunier à Boscaud dans la commune de Lacapelle-Ségalar a une petite usine à moudre le grain sur le ruisseau d'Aymer, malgré la grande sécheresse qui dure depuis 4 mois il aurait pu moudre tous les jours un hectolitre de blé si quelques propriétaires situés en amont de son usine ne prenaient l'eau dudit ruisseau dans la commune de Lapparouquial pour arroser leurs prés, ils la remettent bien dans le lit dudit ruisseau et se conformant ainsi à la loi, mais comme elle est tout absorbée par l'irrigation, le bassin du moulin reste à sec, ce qui nuit essentiellement à l'intérêt général.

François Parayré écrit au préfet le 2 juin 1871:

Notamment, l'un des propriétaires, le sieur Tressols Pierre domicilié à La Gacharié, qui possède en amont du moulin sur la rive droite du ruisseau plusieurs prairies se croit autorisé à barrer complètement le cours du ruisseau pour attirer l'eau dans un vaste réservoir dont il renouvelle le contenu à peu près tous les jours... plusieurs propriétaires riverains sont sur le point d'imiter le sieur Tressols... il y a là un abus évident des dispositions contenues dans l'article 644 du Code napoléonien.

Le préfet demande un rapport à l'ingénieur des Ponts et Chaussées, M. Dusanzey, du service hydraulique, qui effectue une visite sur les lieux le 17 août :

La demande du sieur Parayré a été soumise à une enquête de 20 jours dans la commune de Lacapelle avec publications et affiches dans celle de Lapparouquial, du 25 juin au 15 juillet 1871. Un très grand nombre de dires ont été produits et ont été reçus et classés par M. le Maire de Lacapelle. Un certain nombre de riverains ont présenté des observations dont certains une pétition adressée au préfet le 12 juillet accompagnée d'un plan des propriétés arrosées et d'un état donnant sur ces prairies les indications cadastrales. »

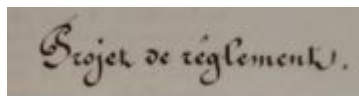
L'enquête publique a recueilli 153 contributions, 124 sont favorables au meunier, disant que ce moulin est d'une grande utilité pour les habitants. 29 sont défavorables (ce sont les riverains dont 5 ne sont pas retenus car ne figurant pas au cadastre), ils demandent à utiliser l'eau à leur fantaisie et font valoir que le moulin est récent et peu important pour les habitants.

L'ingénieur rend son rapport au préfet le 18 juin 1871:

Le sieur Parayré, meunier à Lacapelle-Ségalar; demande un règlement d'eau déterminant le régime du ruisseau d'Aymer, prétendant que le roulement du moulin est sérieusement compromis par les entreprises des riverains en vue de l'irrigation (pétition du 2 juin 1871). Une enquête eut lieu dans laquelle se produisirent des oppositions sérieusement motivées.

Il en fut tenu compte et l'ingénieur propose un règlement: Il serait possible par un règlement équitable de donner satisfaction à l'intérêt agricole tout en conservant l'usine. La base de ce règlement pourrait être l'attribution de la totalité des eaux successivement à l'agriculture et à l'industrie à des époques et pendant des périodes déterminées. François Parayré formule sa demande de règlement d'eau le 6 octobre 1871. Le maire de Lapparouquial, Boussac, écrit au préfet le 15 septembre 1871: l'instruction du ministre de l'Intérieur du 3 août 1810, paragraphe 9, article 953, demande à tous les maires d'instruire Mrs les préfets lorsqu'il y a suppression ou ralentissement d'eau dans une usine. M.Parayré est dans ce cas...

➤ Le service hydraulique des Ponts et Chaussées établit un projet de règlement d'eau signé de M. Dusanzey le 3 mai 1872, contresigné par l'ingénieur en chef, M. Abrial.

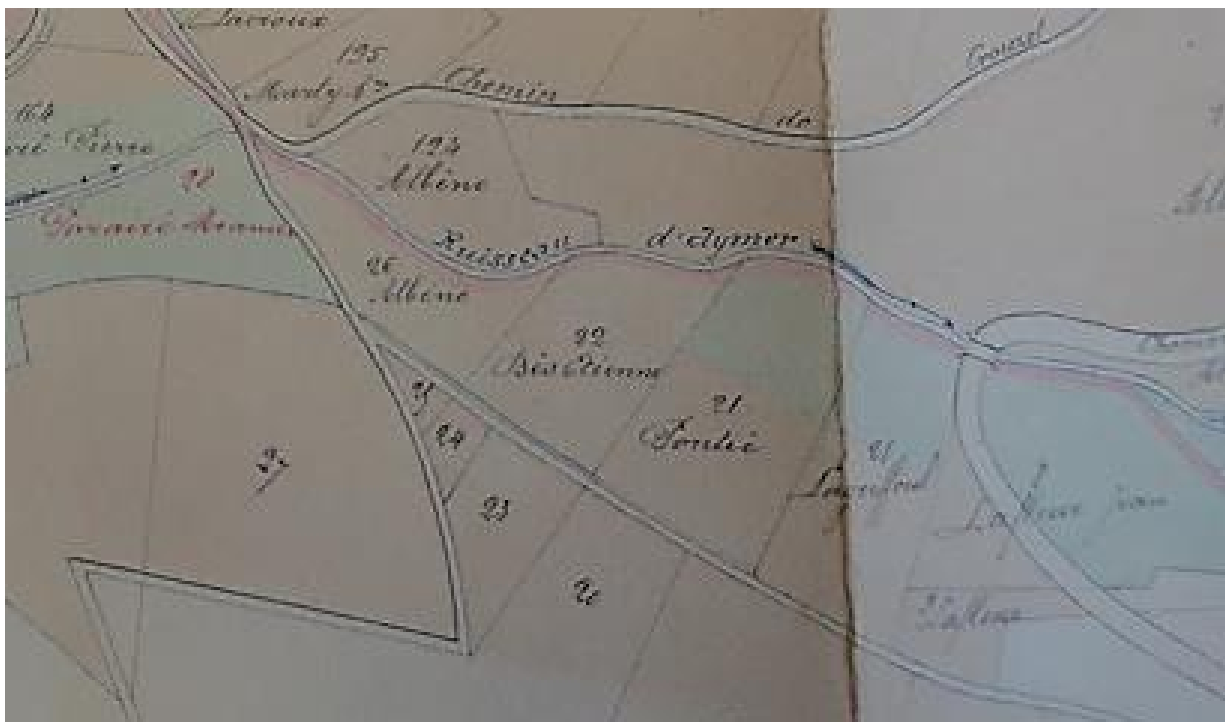
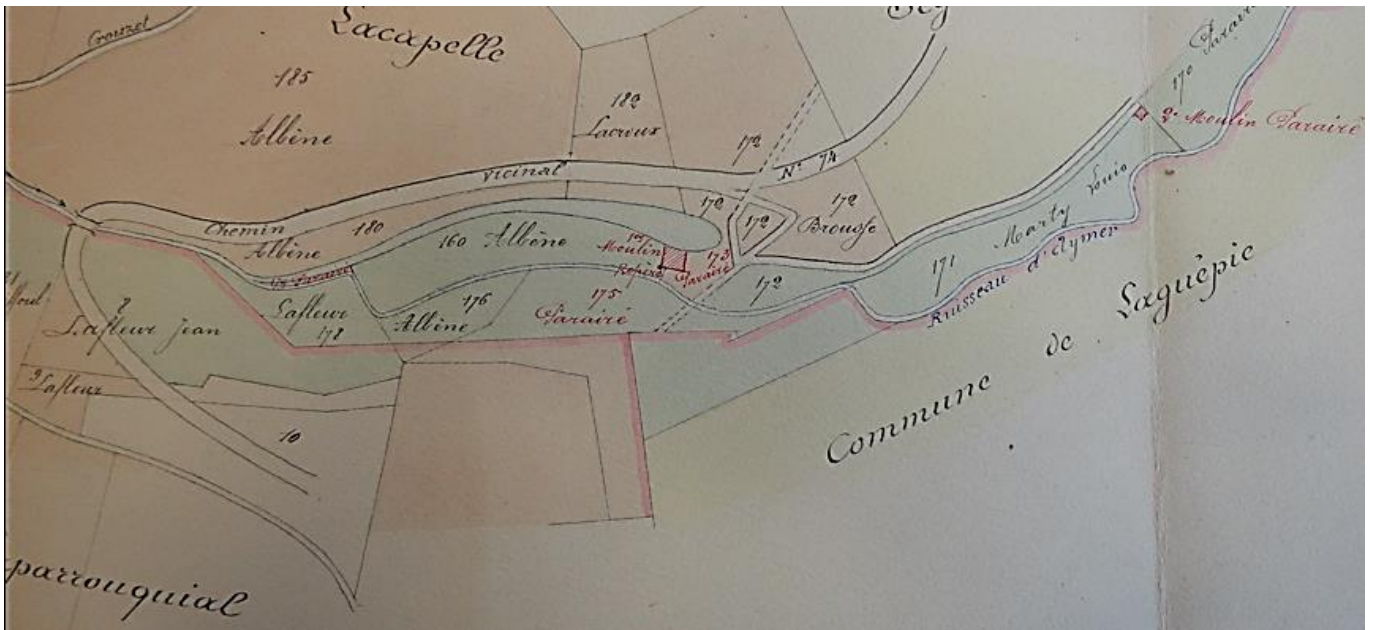


Il comporte 8 articles:

-Art 1: partage des eaux des ruisseaux de la Mafrésie et d'Aymer entre les riverains et le moulin de Parayré -Art 2: les eaux appartiennent exclusivement au moulin du 10 juin au 1 novembre, sauf une période de 10 jours entre le 10 et le 19 juillet. Elle pourra être avancée ou retardée de 10 jours par les arrosants. Ils se réuniront sous la présidence du maire de Lapparouquial soit d'office, soit sur réquisition de deux arrosants, la décision sera prise à la majorité de voix.



-
- Art 3 : dans le temps où l'eau est réservée au moulin, toutes les rigoles et vannes d'eau des riverains seront fermées.
Toutefois ils pourront avoir des bassines destinées à laver le linge, rouir le chanvre ou abreuver les bestiaux. Les rigoles devront être creusées assez profondément pour que l'eau ne se perde pas
 - Art 4 : entre la prise d'eau et le canal de fuite du moulin les riverains pourront utiliser l'eau à leur convenance
 - Art 5 : dans la période du 1^{er} novembre au 10 juin, et pendant la période de 10 jours, les riverains pourront utiliser le volume total des eaux pour irriguer, dans la mesure de leur besoin ; l'excédent ira au roulement du moulin.
 - Art 6 : le sieur Parayré aura droit à irriguer ses parcelles comme les autres riverains
 - Art 7 : un règlement spécial pour l'usage des eaux sera fait ultérieurement au cas où des abus se produiraient
 - Art 8 : les droits acquis antérieurement au présent règlement sont réservés.



- **En conclusion :** Les archives ne permettent pas de dire si ce règlement volontairement conciliateur a été appliqué et si le partage des eaux du ruisseau d'Aymer a pu satisfaire tous les demandeurs. Cette question du partage de l'eau pour les besoins de la population d'un territoire est déjà revenue dans l'actualité nationale.

La vie communale

Le premier rendez-vous traditionnel de l'année : le 8 janvier, on tire les rois



Galette 2024

Les capélois se sont retrouvés nombreux pour recevoir les vœux du maire autour de savoureuses galettes. C'est une tradition qui continue à être très appréciée par tous. Une occasion de réunir petits et grands pour saluer avec joie l'année à venir. Et c'est **Simone Rivière** qui a été élue la reine de l'année 2024.



Les pauses café estivales reprennent une fois par mois à partir de mai, le **dernier vendredi du mois**. A noter sur votre agenda : Venez nombreux partager ce moment convivial.

le 26 juillet et le 30 août

Cérémonie de la commémoration 8 mai 1945, date de la capitulation de l'Allemagne, fin de la seconde guerre mondiale en Europe - dépôt de gerbe au monument aux morts



Eh oui, un 8 mai par un t emps de novembre

La boule capéloise

Soyons optimistes ! L'été arrive avec la chaleur de ses après-midi.

A partir de juillet, la pétanque a lieu le **lundi soir**, place de la Galinié afin de profiter d'une douce et agréable fraîcheur : Ambiance joyeuse et chaleureuse assurée, venez nombreux vous ajouter au noyau dur des boulistes capélois qui se sont entraînés tout l'hiver, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige !!!!

toujours le plaisir de se retrouver pour une partie de rigolade...et de boules bien sûr !!!



Carreau de Didier, notre meilleur tireur (suivi de près par Robert)

Les amis du jeudi soir

(le premier et troisième jeudi du mois)

Les soirées se sont arrêtées fin mai et reprendront en octobre comme chaque année.

Capélois, habitants de communes voisines ou autres, si vous avez envie de jouer aux cartes (belote, rami...)ou autres jeux et passer un moment convivial à la salle communale, rendez-vous en octobre



Ouverture de la mairie :

les lundis et vendredis : 9h à 12h30.

Secrétaire : **Nathalie Gourc**

Adresse : **17, impasse du bosquet**

Mail : **mairie.lacapellesegalar@orange.fr**

fr.fr Tél : 05 63 53 92 94

06 12 58 67 69 en cas d'urgence

La vie communale (suite)

Événement

Visite de Monsieur Michel Vilbois, le nouveau Préfet du Tarn

Le 19 avril, le Préfet est venu à Lacapelle, s'est entretenu avec le maire, les conseillers municipaux et quelques habitants présents, à la mairie de 11h à 12h - timing précis - après une visite chez Patrick Gayrard afin de rencontrer les agriculteurs locaux. Monsieur le préfet était très intéressé de connaître la vie de notre petit village et surtout notre projet « Coeur de village » ; étaient présents Monsieur Bernard Andrieu, maire de Cordes, Monsieur André Fabre et Madame Aline REDO, conseillers départementaux, Monsieur Sébastien Souan, l'architecte chargé de la mise en œuvre. Puis visite de notre futur tiers-lieu de la Galinié.



A midi, à la salle communale, une belle table, fleurie par Josette et Marylène, était prête à accueillir les visiteurs pour un repas qui s'est révélé bien savoureux.

Malheureusement Monsieur le Préfet, suite à un message d'urgence de la préfecture, a dû écourter son repas, a pris un morceau de fromage pour la route, et a manqué ainsi la délicieuse tarte aux fraises



Mariage à Lacapelle ce 18 mai 2024

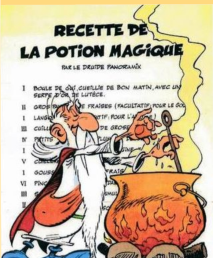


Le mariage de MIGNY Karine et BELROSE Teddy a été célébré par Frédéric notre maire en la mairie de Lacapelle ce 18 mai 2024. Une cérémonie émouvante et joyeuse... même le soleil a bien voulu pointer son nez pour ajouter sa note chaude et lumineuse à cette belle cérémonie .

**Le repas communal annuel
aura lieu cette année le samedi 20 juillet**

**Inscriptions avant le 15 juillet
Tél : 06 31 08 88 81**

Petite rétrospective : Nadine Médal, Philippe Roucan... et d'autres ont relancé la fête en 1984. La fête communale a eu son apogée au début des années 2000 avec des repas de plus de 200 personnes, promenades en calèche, bal et des spectacles (théâtre ou cabaret) de qualité. Peut-être vous souvenez-vous de la fête gauloise en 2008... certainement !!! Quelques vétérans gaulois nostalgiques vous invitent au repas communal du samedi 20 juillet et vous offriront, pour ouvrir la soirée, leur **potion magique**....



Ceux qui le souhaitent peuvent se déguiser, plus on est de gaulois(es) plus on rit...

Le repas, comme le veut la tradition, fait appel à votre savoir-faire pour concocter une entrée ou un dessert. Guy assure les grillades du gibier offert par les chasseurs, la mairie offre les boissons..... et le cœur du village battra bien sûr au rythme de la chorale capéloise et de l'accordéon d'Éric Tonnelier!!! ... et des animations surprises !!!

Ce repas n'aura pas le faste de la fête d'antan, mais l'ambiance chaleureuse et joyeuse sera au rendez-vous, c'est certain !!!



Les compagnons du devoir à Lacapelle 11 Mai

Première réunion des compagnons allemands des frères Roland de la Cayenne de Toulouse à la salle communale de Lacapelle-Ségalar.

Sur la photo :

Cinq compagnons finis (certifiés) et un compagnon en voyage (le tour du monde). Marko, à droite, sculpteur et tailleur de pierre, quatre charpentiers et un maçon (celui-ci se reconnaît à la couleur beige de son pantalon)

Tri sélectif et collecte

Après plus d'un an après les dernières consignes de tri, les résultats enregistrés au niveau du Tarn sont d'un niveau supérieur à la moyenne nationale- résultats encourageants, grâce aux efforts de chacun et ce malgré encore quelques incivilités. Un mauvais tri génère un surcoût pour le contribuable. Le but est de diminuer la quantité des déchets résiduels qui vont dans les poubelles noires. (coût du traitement de ces déchets très cher)

Les collectivités qui produisent moins de déchets et qui trient le mieux, paient moins.

Les bacs jaunes sont souvent victimes de dépôts non conformes ; selon leur nature, ils peuvent polluer l'ensemble du bac qui ne pourra plus être recyclé.

ON SIMPLIFIE TOUT, ON TRIE TOUT !

**TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS
VONT DANS LE BAC DE TRI**

Attention: ne pas emboîter les emballages les uns dans les autres, les matériaux différents d'un même emballage doivent être séparés avant d'être déposés dans le bac (par exemple, la boîte en carton et la barquette en plastique de certains paquets de biscuits)- cela peut compromettre le recyclage.

Un exemple d'incivilité à :

Poubelle jaune pleine à déborder car les emballages n'ont pas été compactés pour tenir moins de place.

Le carton contenant des papiers et déchets végétaux a été mis tel quel dans le bac noir des ordures ménagères.

Heureusement, ces « incivils » sont peu nombreux dans notre commune.....



Remerciements à Henri Narbonne

LACAPELLE-SÉGALAR
Tarn, canton Cordes-sur-Ciel, arrondissement Albi, 89 habitants



Lacapelle-Ségalar (Tarn)
Église Sainte-Cécile
1. Vue du sud-est

Lacapelle-Ségalar (Tarn)
Église Sainte-Cécile
2. Relevé (Th. Casel, arch., 2001)

LA PLACE FORTE de La Capelle avait été fondée par Bertrand de La Capelle peu avant 1190 sur un territoire cédé par Icher de Laroque, prieur des Hospitaliers en Albigeois. Au cours du XIII^e s., les divers droits seigneuriaux et annexes furent rachetés par les Hospitaliers et La Capelle devait rester jusqu'à la Révolution un membre de la commanderie de Raissac. L'église, dédiée à sainte Cécile, avait titre de prieuré et paraît entièrement dater de sa reconstruction à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle. Elle se compose de trois travées voûtées sur des croisées d'ogives dont les retombées s'amortissent sans chapiteaux dans les colonnes engagées. La travée orientale sert de chœur, à chevet plat renforcé par deux contreforts obliques et éclairé par une étroite et longue fenêtre trilobée au sud. Trois chapelles ouvrent sur la nef. Celle du sud est couverte d'une voûte en berceau. Les deux du nord sont couvertes de voûtes sur croisées d'ogives analogues à celles de la nef. La plus importante occupe le rez-de-chaussée de la tour du clocher, au nord-ouest de l'édifice. Le clocher est une tour carrée sur deux niveaux : le premier renforcé de contreforts d'angle correspondant à la chapelle voûtée, le second niveau aveugle. Il est surmonté de deux étages octogonaux, le premier aveugle, le second - celui du beffroi - percé de huit ouvertures en plein cintre. Une flèche d'ardoise surmonte le tout. Une tourelle d'escalier dessert les étages sur le côté ouest. Pour la restauration des maçonneries des murs extérieurs et le renforcement de la charpente du clocher, la Sauvegarde de l'Art français a donné une aide de 4 500 € en 2022.

Ph. Ch.

LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS

Henri Narbonne, dans sa volonté de sauvegarder le patrimoine de notre commune, est à l'origine de nombreuses réalisations pour l'église Ste Cécile que vous avez pu découvrir, réalisations de très bonne facture s'intégrant harmonieusement dans l'ensemble et contribuant à la beauté de cette église. Depuis peu, vous pouvez découvrir, à l'entrée, sous le porche, le panneau ci-contre, un historique et un descriptif très précis, texte tiré d'une revue de la « Sauvegarde de l'art français », organisme qui a apporté une aide financière pour la rénovation de la charpente et des maçonneries.

Le texte, très bien présenté et encadré, s'intègre parfaitement dans l'ensemble du porche..... c'était sa place, comme s'il avait toujours été là.

Nous en remercions chaleureusement Henri !



Un grand merci à Emmaüs Insert Albi

Dans un geste exemplaire d'engagement envers l'informatique durable, Emmaüs insert Albi a vendu, à un prix vraiment très bas, plusieurs ordinateurs professionnels, équipements destinés à être réutilisés au sein de plusieurs mairies de notre région, dont celle de Lacapelle-Ségalar.

Ces ordinateurs, bien que vendus à un prix modique, sont des outils précieux pour nos mairies, des outils destinés à différentes tâches administratives de sauvegarde, permettant d'améliorer l'efficacité du système de cette sauvegarde, et aussi de minimiser l'impact environnemental. Emmaüs Insert Albi permet aux collectivités locales d'accéder à des équipements de qualité tout en respectant leur budget, démarche qui favorise la durabilité et la responsabilité sociale. Il participe ainsi à une gestion municipale moderne et responsable. Nous remercions beaucoup Emmaüs pour leur engagement envers l'informatique durable.

Nous pouvons ainsi, ensemble, construire un avenir où la technologie peut rimer avec écologie et accessibilité.

Un grand merci à Jean, toujours très dévoué, d'avoir eu l'initiative de cette démarche pour la mairie, et aussi de faire l'installation du matériel. Les compétences en informatique de Jean sont très précieuses pour la mairie.

Sortir

Le Colombier

Théâtre Danse Musique Cinéma



8, rue des Tanneries

81170 Les Cabannes

07 83 26 33 11

contact@theatrelecolombier.fr

www.theatrelecolombier.fr

RÉSERVATIONS : 07 83 26 33 11
ou contact@theatrelecolombier.fr

Pendant l'été, à ne pas manquer **le week-end TANGO**

Le 27 juillet : Mercadante/Carril, bandonéon et chant

Le 28 juillet Rudi Florès et ses invités, guitare, chant, harmonica.

Mercredi 31 juillet : **Concert HATJAZZ**, musique du monde/jazz

La saison recommence en septembre avec une journée de présentation de la saison, un repas et spectacle le 21 septembre. Pour ceux qui ne connaissent pas encore ce théâtre, lieu culturel unique dans la région, venez le découvrir en cette occasion.

Si vous devenez adhérent de l'association gestion du Colombier, vous bénéficiez d'un tarif réduit pour tous les spectacles de la saison.

Adhésion : 20€. **Nouveau:** L'AGC propose aux adhérents un **abonnement de 50€ pour cinq spectacles** sur l'ensemble de la programmation 2024-2025, ce qui vous permet de soutenir le théâtre par votre fidélité et aussi bénéficier d'un tarif privilégié pour aller à la découverte de la saison culturelle.

Un parking gratuit face au théâtre- Un bar du Colombier vous accueille avant et après la réservation

Ils étaient fous ces gaulois pour leur fête annuelle en l'an 2008

Panoramix, Astérix et Obélix surveillent avec attention la cuisson des sangliers domestiques sur la braise.



Obélix va livrer un menhir... 6 tonnes sur le dos... magique



Agecanonix, le doyen



Cétautomatix



Nicotine



Panoramix et Boufilitre son assistante



Panoramix a une urgence

Abraracourcix
Le chef du village



Astérix et Falbala



Bonemine et Adréaline interrogatives devant ce drôle de char



César, l'ennemi
Invité à la fête



Césarion



Vive la potion magique



Keskonrix



Lelosubmarine
La femme du marchand de poissons, Ordrealfabétix



Promenade en calèche avec Astérix dans le village



César et Abraracourcix en pourparlers